Initiatives ministérielles

M. Gauthier: Monsieur le Président, selon la pratique en vigueur, l'opposition est consultée et mise au courant des mesures qui seront débattues à la Chambre des communes.

Selon l'ordre projeté des travaux, c'est le projet de loi C-73 qui devait être mis en délibération aujourd'hui après le débat sur la motion d'attribution de temps. Je viens d'entendre le greffier faire l'appel du projet de loi C-74, qui est une mesure tout à fait différente. Je veux que le gouvernement m'explique pourquoi il a fait ce changement sans préavis.

Je sais que l'ordre projeté des travaux porte la mention «sous réserve de changement sans préavis», mais je me demande seulement si le gouvernement a vraiment perdu la tête et essaie de jouer des tours aux députés.

M. Andre: Non, monsieur le Président. Comme je l'ai dit à la Chambre à plusieurs reprises, notamment jeudi dernier en réponse à la question habituelle concernant les travaux de la Chambre, cette institution est beaucoup plus efficace lorsque nous pouvons nous entendre sur le programme et ainsi de suite.

Nous avions un programme. Je l'ai exposé jeudi dernier et j'avais l'intention de le suivre. Ce programme a été dérangé par une motion d'adoption proposée par les néo-démocrates jeudi dernier, ce qui nous a fait perdre une journée. On nous avait laissé entendre que cela ne se produirait pas et nous avons été pris par surprise. Évidemment, notre programme a été dérangé hier par un double vote absolument inutile sur la première lecture d'un projet de loi, puis par un nombre excessif de pétitions qu'on a présentées pour retarder délibérément les travaux de la Chambre.

Je suis d'accord avec le leader parlementaire du Parti libéral pour dire que cette institution n'est pas très efficace lorsqu'il y a des surprises de chaque côté.

Nous tiendrons notre réunion régulière des leaders parlementaires cet après-midi. Je suis tout à fait disposé à discuter d'un programme et à le suivre. Si le leader parlementaire du Parti libéral veut que nous rétablissions notre pratique, je serai heureux de le faire.

M. Riis: Monsieur le Président, je tiens à souligner ce que le leader parlementaire du gouvernement vient de dire, à savoir que, la semaine dernière, lors de la réunion des leaders parlementaires, il a exposé un programme de travail pour la Chambre des communes. Il importe, je crois, de dire au leader parlementaire du gouvernement qu'il ne lui appartient pas, à lui tout seul, de décider de ce qui va se passer à la Chambre. Nous sommes plusieurs partis politiques et plusieurs indépendants.

Des voix: Silence!

Le président suppléant (M. Paproski): Je crois que nous devrions poursuivre le débat. Le député d'Ottawa—Vanier.

M. Gauthier: Monsieur le Président, je crois que si le gouvernement. . .

Le président suppléant (M. Paproski): Le député de Gander—Grand Falls désire prendre la parole dans le cadre du débat, mais j'écouterai d'abord le député d'Ottawa—Vanier.

M. Gauthier: Une chose doit être clairement établie, Monsieur le Président. Je voudrais dire, avec respect, que si le gouvernement entend punir l'opposition parce qu'elle se prévaut de son droit de s'opposer à des mesures législatives, nous n'avons pas l'intention de nous laisser faire. Si c'est la vengeance et la punition que le gouvernement recherche, nous lui en donnerons pour son argent.

L'esprit à la Chambre est tel, aujourd'hui, qu'il est évident que le leader du gouvernement veut se venger de l'opposition parce qu'elle a eu recours hier au Règlement de la Chambre pour s'opposer à la présentation d'un projet de loi. Nous continuerons à nous battre contre la privatisation de Petro-Canada, que cela lui plaise ou non.

Des voix: Bravo!

M. Gauthier: De plus, je voudrais dire au leader du gouvernement que le débat sur le projet de loi C-44 a commencé le 16 juin dernier, mais que nous n'en avons plus entendu parler depuis. Sa décision de reprendre le débat aujourd'hui, sans aucun préavis, est une surprise complète pour nous. Il l'a déjà fait auparavant. Nous savons que le leader du gouvernement aime bien jouer de petits tours. Je termine, monsieur le Président. Nous voulons travailler selon le Règlement de la Chambre et nous ne pouvons pas accepter d'être critiqués parce que nous nous en prévalons.

Des voix: Bravo!

M. Andre: Le leader parlementaire du Parti libéral dit que ses collègues et lui sont libres de recourir au Règlement. Bien sûr! Mais il crie à l'injustice dès que nous le faisons.